

Une politique fiscale favorable à l'égalité et à la mobilité sociale *

Miles Corak

Mémoire présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes

Le 25 avril 2013

1 Vue d'ensemble

Dans plusieurs pays, dont le Canada, on observe une croissance des inégalités sur le marché du travail. Il s'agit d'une question importante puisque les inégalités peuvent avoir des effets durables sur les possibilités.

Le point de départ du présent mémoire est que la tendance vers de plus grandes inégalités est liée à une baisse de la mobilité entre générations, les expériences des adultes sur le marché du travail étant plus intimement liées au milieu familial dont ils sont issus dans les pays à coefficient d'inégalité relativement élevé. Autrement dit, plus le coefficient d'inégalité est élevé à un moment donné, plus sera élevée la fraction de l'inégalité qui sera transmise à la prochaine génération. Ce phénomène n'est pas étranger à l'idée qu'une inégalité plus élevée des expériences sur le marché du travail s'accompagne d'une égalité moindre des possibilités.

Les familles jouent le rôle le plus important dans la détermination des chances de leurs enfants dans la vie. Cela témoigne du temps que les parents passent avec leurs enfants et de la qualité du milieu auquel sont exposés leurs enfants. En ce sens, les enfants pourraient être avantagés s'ils avaient des parents mieux formés, mais ils sont aussi influencés d'une manière plus générale par les valeurs, le sens de la motivation et le climat culturel que maintiennent les parents. Les ressources non monétaires ont de l'importance.

Mais les parents influencent aussi le développement de leurs enfants avec des ressources monétaires, lesquelles sont tributaires de leur situation sur le marché du travail. C'est pourquoi la structure du marché du travail ainsi que la nature des emplois et la rémunération importent pour l'avenir des enfants. Une plus grande polarisation et une plus grande instabilité des marchés du travail peuvent jeter une ombre sur le développement de l'enfant en pesant non seulement sur les taux salariaux que les parents commandent, mais aussi sur la sécurité d'emploi et les revenus. Une rémunération moins élevée et un nombre accru d'heures de travail peuvent entraîner une diminution des ressources financières et du temps consacrés aux enfants. Une perte d'emploi peut occasionner une baisse de revenu, ainsi que des changements de résidence, d'école et de réseau de soutien.

* L'auteur est professeur de science économique à l'École supérieure d'affaires publiques et internationales de l'Université d'Ottawa. On peut se mettre en contact avec lui par courriel (mcorak@uottawa.ca) ou sur Twitter (twitter.com/MilesCorak). Le présent mémoire repose sur une série de textes que l'on trouvera sur le site MilesCorak.com, ainsi que sur une analyse plus approfondie préparée pour Canada2020 et intitulée *Public policies for equality and social mobility in Canada*, que l'on trouvera à l'adresse suivante : <http://canada2020.ca/wp-content/uploads/2013/02/Canada-2020-Background-paper-Public-policies-for-equality-and-mobility-in-Canada.pdf>

Les politiques publiques ont également un rôle à jouer dans la détermination du développement de l'enfant. Les impôts et les transferts peuvent atténuer l'incidence sur les familles de l'évolution du marché du travail. En outre, les services de garde d'enfants et les horaires de travail souples peuvent soutenir la participation au marché du travail et la croissance des revenus. Les politiques publiques peuvent également promouvoir le développement de l'enfant et la mobilité sociale grâce à l'établissement d'importantes sources de capital humain, comme la scolarisation et les soins de santé. En général, plus la conception des programmes gouvernementaux est « progressive » – autrement dit, plus ils sont avantageux pour les groupes relativement moins avantagés – plus ils sont susceptibles d'affaiblir le lien entre la situation socioéconomique et les résultats et de promouvoir la mobilité entre générations. Toutefois, les politiques publiques peuvent avoir un effet directement opposé si elles sont relativement plus avantageuses pour les familles qui sont dans une situation relativement aisée.

Le présent mémoire est axé sur les domaines des politiques publiques qui relèvent de la compétence du gouvernement fédéral. Il propose des politiques appuyant le rôle des familles dans la prestation de soins primaires selon des modalités qui offrent une protection contre les inégalités de ressources monétaires et non monétaires.

Concernant les ressources monétaires, le mémoire propose les mesures suivantes :

1. une augmentation sensible de la Prestation fiscale pour le revenu de travail;
2. une réforme du régime d'assurance-emploi qui transformerait le programme d'assurance pour perte d'emploi en un programme d'assurance pour perte de salaire;
3. l'utilisation de l'étalement du revenu sur plusieurs années de sorte que l'imposition du revenu serait plus intimement liée au revenu gagné sur une vie qu'au revenu annuel;
4. une réforme fiscale à l'extrémité supérieure de l'échelle des revenus comportant une hausse des taux marginaux effectifs d'imposition.

Concernant les ressources non monétaires, le mémoire propose ce qui suit :

1. un soutien pour les soins et l'éducation au cours des premières années;
2. des mécanismes d'emploi qui offrent de la souplesse aux parents, y compris une réforme du programme d'assurance-emploi comportant un programme de congé parental ne tenant pas compte de l'âge de l'enfant.

2 Politique fiscale et politique de transferts

Bien que les marchés du travail, qui déterminent les taux salariaux et les rendements du capital humain, soient la principale source de revenu et de possibilités, la politique fiscale et la politique des transferts jouent aussi manifestement un rôle dans la détermination du niveau d'inégalité et la promotion des possibilités. Elles ne peuvent jouer un rôle central, mais elles sont importantes non seulement comme source de revenus pour les investissements sociaux dans la santé et l'éducation, mais aussi comme mode de soutien du revenu et comme assurance.

Le degré moyen relativement élevé de mobilité générationnelle des dernières générations de Canadiens masque le fait qu'environ un tiers des enfants élevés dans le quartile inférieur de la répartition du revenu sont devenus des adultes qui, à leur tour, se sont retrouvés dans le quartile inférieur. Mais à un soutien adéquat du revenu doit aussi s'ajouter une assurance raisonnable qui

lisse la variabilité des revenus, laquelle peut à elle seule avoir des conséquences négatives à long terme pour les enfants. Par exemple, les jeunes élevés dans les familles dont le principal gagne-pain a fait l'objet d'un licenciement permanent, et qui ont donc subi une baisse de revenu, ont enregistré à l'âge adulte des revenus de près de 10 % inférieurs à ceux d'enfants par ailleurs comparables.

Les responsables des politiques doivent admettre que la politique fiscale est un exercice où l'on tente d'arriver à des équilibres et des compromis dont les paramètres varient au gré de la conjoncture économique et de l'évolution du marché du travail. Un marché du travail mondialisé pour les plus talentueux, par exemple, impose une limite sur les taux marginaux maximums d'imposition que l'on peut raisonnablement adopter. Mais au même moment, dans un domaine de plus forte inégalité, les responsables des politiques sont invités à proposer des mesures de soutien du revenu plus adéquates qui complètent la participation au marché du travail et qui offrent une protection plus complète contre l'instabilité de ce marché.

2.1 Une hausse sensible de la Prestation fiscale pour le revenu du travail

Un revenu annuel garanti permettant aux familles et aux enfants de participer normalement à la vie en société, lequel, à mon avis, correspond à peu près à la moitié du revenu médian, devrait être un objectif de la politique de transfert des revenus. Mais tout cela devrait être lié au travail, la structure idéale se reflétant dans l'élaboration de la Prestation fiscale pour le revenu de travail (PFRT). Bien qu'elle ait été sensiblement accrue en 2009, soit deux ans après son entrée en vigueur en 2007, la PFRT demeure relativement modeste et offre un montant maximum d'un peu moins de 1 700 \$ aux familles dont le revenu annuel se situe entre 10 000 et 15 000 \$, le montant en question diminuant progressivement à mesure que le revenu augmente, et ce, jusqu'à concurrence d'un peu moins de 26 000 \$. Les responsables des politiques devraient envisager d'accroître la valeur maximale de la prestation et de réduire sa dégressivité pour la rendre accessible à un plus grand nombre de familles à revenu intermédiaire de la tranche inférieure. Ils devraient en outre envisager l'indexation de ce programme à la croissance du PIB par habitant ou à un autre indice approprié.

2.2 Passer de l'assurance « emploi » à l'assurance « salariale »

On pourrait effectuer ce changement dans le cadre de la réforme du programme d'assurance-emploi : on en transformerait une partie en assurance salariale, notamment pour les travailleurs comptant de longs états de service et faisant l'objet d'un licenciement permanent. Une telle mesure se traduirait par le versement de prestations selon un modèle inspiré de la PFRT, l'objectif étant de réduire l'écart entre le nouveau salaire et le salaire initial au moyen d'un revenu d'appoint approprié.

La distinction entre assurer un emploi et assurer un salaire est sans conséquence pourvu que la plupart des emplois soient semblables du point de vue des compétences exigées et des salaires versés. Il en allait peut-être ainsi lorsque l'assurance-chômage a été créée dans les années 1940, mais il n'en va pas nécessairement ainsi aujourd'hui, l'économie exigeant que les chômeurs trouvent du travail dans différents secteurs comportant des taux salariaux différents, et vraisemblablement moins élevés.

La distinction entre l'assurance-emploi et l'assurance salariale revêt une importance particulière pour les travailleurs ayant détenu des emplois dans les parties des secteurs de la fabrication et des services où les salaires étaient au-dessus de la moyenne et qui se heurtent à des licenciements permanents et à des pertes de salaire. Dans un tel contexte, le risque contre lequel il convient de s'assurer n'est pas tant celui d'une perte d'emploi, correspondant à la période requise pour trouver un nouvel emploi, mais bien le risque de perte de salaire, correspondant à la baisse du taux salarial. Compte tenu de leur capital humain et de leur localisation, ces travailleurs peuvent devoir passer à des nouveaux emplois du secteur des services ou à des emplois dans d'autres régions où les taux salariaux sont vraisemblablement beaucoup moins élevés.

Un programme d'assurance qui assure contre le chômage découlant de la perte d'un emploi encourage implicitement les travailleurs licenciés à ne pas accepter des emplois dans des secteurs moins rémunérateurs, les travailleurs en question conservant l'espoir de trouver des emplois ou de retourner à des emplois correspondant à leur capital humain. Un programme d'assurance offrant des prestations correspondant à un pourcentage de la perte de salaire enregistrée par suite de l'acceptation d'un emploi dans un autre secteur encouragera le transfert vers de nouveaux secteurs plutôt que de le freiner.

2.3 Étalement du revenu à des fins fiscales

Les responsables des politiques devraient proposer une sorte d'assurance salariale, mais aussi des réformes fiscales permettant aux particuliers d'étalement leurs revenus sur une période de plusieurs années, et ce, afin d'éviter qu'une année à revenu très élevé ou à revenu très bas ait des conséquences fiscales importantes. Un mécanisme d'étalement aura pour effet de centrer le régime fiscal sur le revenu global de toute une vie plutôt que sur le revenu annuel, qui peut varier sensiblement. Si le revenu gagné sur toute une vie chute par suite d'un licenciement permanent, une part des impôts acquittés les années précédentes seraient remis.

Ensemble, ces trois formes de lissage du revenu, la PFRT à l'extrémité inférieure de l'échelle des revenus, l'assurance salariale dans la tranche inférieure de la partie intermédiaire, et l'étalement du revenu dans la tranche supérieure de la partie intermédiaire permettraient d'obtenir un flux plus constant de revenu. Dans l'économie mondialisée de haute technologie, il y a plus de volatilité de revenu qu'ailleurs et le régime fiscal devrait reconnaître ce fait et comporter un amortisseur pour les familles et les enfants.

2.4 Une hausse des taux marginaux effectifs d'imposition au sommet

Étant donné non seulement que les contribuables à revenu élevé sont en mesure de s'autoassurer, mais aussi que des parts plus élevées au sommet de l'échelle des revenus impliquent une plus grande capacité de payer, on devrait envisager la possibilité d'étalement le revenu dans le contexte d'un accroissement de la progressivité du régime fiscal.

Les économistes jugent le fonctionnement du régime fiscal de différentes manières. Certes, l'administration du régime ne devrait pas être lourde et devrait traiter également les égaux. Mais il importe tout autant que, dans la mesure du possible, le régime n'introduise pas des facteurs d'inefficacité en incitant les particuliers à modifier leur comportement dans un marché qui fonctionne bien. Enfin, le régime fiscal devrait prélever plus d'impôts là où les prélèvements sont les moins douloureux. On présume généralement que la perte d'un dollar lorsqu'on en détient

déjà plusieurs occasionne moins de douleur que lorsqu'on en détient seulement quelques-uns. Ce principe d'égalité du sacrifice marginal suggère que les taux d'imposition devraient être progressifs : à mesure que le revenu augmente, la fraction qui devrait être versée au fisc devrait croître. Toutes choses étant égales par ailleurs, une hausse des parts de revenu au sommet de l'échelle des revenus devrait se traduire par une hausse des taux d'imposition.

Mais il arrive rarement que toutes choses soient égales par ailleurs. La méthode la plus manifeste d'accroître la progressivité du régime fiscal consiste à adopter une fourchette d'imposition plus élevée pour les contribuables au sommet de l'échelle des revenus. À l'heure actuelle, chaque dollar de revenu gagné en sus de 135 054 \$ est imposé au taux fédéral maximum de 29 %. Pour être au top centile en 2010, il fallait un revenu de 215 800 \$, soit beaucoup plus que le seuil auquel le taux maximum d'imposition fédérale commence à s'appliquer. Le problème, c'est qu'une hausse du taux d'imposition sur le revenu gagné en sus d'un seuil plus élevé pourrait inciter les contribuables au sommet de l'échelle des revenus à travailler moins, une réduction de leur offre de travail se traduisant par un coût d'efficacité. On ne peut établir clairement la puissance de cette incitation. Les chercheurs économiques en savent sans doute moins au sujet de la réaction de l'offre de travail aux modifications fiscales chez les contribuables à revenu élevé qu'ils ne le devraient, et ce, même si la théorie économique prédit effectivement qu'une hausse du taux d'imposition peut accroître plutôt que décroître l'effort de travail. Dans un cas ou dans l'autre, ce changement de comportement est peu susceptible d'être important.

La décision relative à l'offre de travail qui devrait nous préoccuper davantage concerne le risque d'un exode de cerveaux. C'est d'ailleurs ce facteur qui, jusqu'à un certain point, a limité la hausse des taux marginaux d'imposition au milieu des années 1990. Dans une certaine mesure, les contribuables canadiens au sommet de l'échelle des revenus doivent leurs revenus élevés à un débordement des États-Unis par l'intermédiaire du marché du travail nord-américain ou mondial dont ils font partie. Toutefois, le risque de provoquer un exode de cerveaux n'est probablement pas aussi élevé maintenant qu'il l'était alors, et ce, en partie à cause du ralentissement économique qui a freiné la croissance des parts de revenu au sommet de l'échelle des revenus (bien que cette situation soit déjà en train d'évoluer), mais surtout à cause de la hausse des taux marginaux d'imposition aux États-Unis. S'il y avait un équilibre acceptable entre les taux d'imposition américains et canadiens avant les modifications récentes de l'administration Obama, il doit y avoir au moins une possibilité de rétablir les relativités en augmentant les taux canadiens s'appliquant au sommet de l'échelle des revenus. Certains économistes ont signalé qu'un taux marginal fédéral-provincial combiné maximum de 50 % ne serait pas exagéré.

Mais les modifications de comportement ne se limitent pas aux décisions relatives à l'offre de travail. À cause de la planification fiscale qui déplace la composition du revenu vers des sources où l'impôt est moins élevé, on ne sait toujours pas si une hausse des taux marginaux entraînerait une hausse sensible des recettes, et ce, même s'il n'y avait pas de changement de l'offre de travail. Tout plaidoyer en faveur d'une hausse des taux marginaux d'imposition au sommet de l'échelle des revenus doit être accompagné de propositions de réforme de l'assiette fiscale qui vont dans le sens d'une imposition à un même taux des revenus sans égards à leurs sources.

Cela exige aussi que la politique fiscale soit davantage centrée sur les sources de revenus qui ne provoquent pas de changement de comportement et, surtout, que l'on supprime les subventions aux mieux nantis. En principe, une hausse des impôts sur le revenu accompagnée de « rentes »

n'entraînerait pas de changement de comportement, comme en témoigne de manière évidente l'imposition appropriée des recettes provenant de l'exploitation des ressources naturelles.

Le fait que les parts de revenu au sommet de l'échelle des revenus aient sensiblement augmenté et que les contribuables au sommet de cette échelle soient susceptibles d'y demeurer fait surgir la possibilité d'un accroissement des inégalités de répartition de la richesse; dans cette perspective, on pourrait envisager d'inclure dans les réformes fiscales progressives l'adoption d'une taxe successorale s'appliquant à tout ce qui excède un montant minimum déterminé de manière appropriée. Si les successions ne sont pas taxées, alors un impôt sur l'intégralité du revenu du capital, sans doute à un taux inférieur à celui s'appliquant au revenu, devrait être intégré au régime fiscal. Autrement dit, on imposerait les gains en capital résultant de la vente d'une résidence principale, mais, encore ici, seulement en sus d'un certain seuil. L'exclusion des gains en capital afférents à la résidence principale est une importante subvention fiscale pour tous les contribuables, mais elle avantage beaucoup plus les contribuables au sommet de l'échelle que ceux au bas de l'échelle. Cette subvention crée une distorsion de marché et elle est régressive du point de vue de la répartition du fardeau des impôts.

Les responsables des politiques devraient également abandonner la méthode désuète utilisée pour financer l'assurance-emploi. Parce qu'il ne tient pas compte des principes actuariels, le financement de ce programme offre une subvention aux entreprises qui sont plus portées à licencier et à rappeler temporairement des travailleurs. Établir un lien entre les taux de cotisation des entreprises et leurs antécédents en matière de licenciement pourrait comporter une certaine lourdeur administrative, encore qu'il existe des exemples de programmes comportant un élément de tarification par incidence. D'un point de vue administratif, il pourrait être plus efficace et moins lourd d'élaborer une série de comptes personnels dans le cadre du régime d'assurance-emploi où les taux de cotisation des travailleurs seraient liés au solde de leurs cotisations antérieures et des prestations reçues.

Parallèlement, on devrait augmenter le maximum des gains assurables. Cela atténuerait dans une certaine mesure le caractère régressif de cet impôt sur la masse salariale en obligeant les travailleurs à revenu relativement élevé à cotiser davantage. L'abandon des facteurs d'inefficacité enchâssés dans le régime d'assurance-emploi s'est traduit par une réduction persistante des prestations, et ce, sans égards au financement du programme. L'érosion des prestations devrait être stoppée et peut-être même renversée, et la mise en place d'un régime équitable du point de vue actuariel devrait comporter des réformes des cotisations. Toute proposition visant à transformer une composante de l'assurance-emploi en un programme d'assurance salariale devrait être accompagnée d'un financement fondé sur des comptes individuels.

3 Politique familiale et stress lié au temps

Les niveaux de réussite scolaire à long terme des enfants sont déterminés non seulement par les ressources monétaires que les parents doivent investir dans leur avenir, mais également par tout un éventail de ressources non monétaires. Celles-ci incluent le temps que les parents consacrent à leurs enfants, les attitudes à l'égard de l'école et du travail qu'ils leur transmettent, ainsi que les réseaux permettant aux parents d'accéder aux ressources communautaires ou favorisant le bien-être de leurs enfants depuis la tendre enfance jusqu'à l'adolescence et au début de la vie adulte, lorsqu'ils passent de l'école au marché du travail.

Dans les marchés du travail plus inégaux ou polarisés, les parents consacrent un nombre d'heures plus élevé au travail et éprouvent plus de difficultés à trouver un juste équilibre entre le travail et la vie familiale. S'il devient manifeste que le marché du travail doit être la principale source de revenus et si les politiques de marché du travail et de transferts fiscaux sont de plus en plus centrés sur l'encouragement à la participation au marché du travail – par exemple, au moyen de la PFRT –, il y a alors également un besoin évident de politiques publiques visant les compromis qui pourraient en découler concernant les besoins des enfants. Ces compromis concernent non seulement l'argent, mais aussi un milieu positif et stimulant.

3.1 Appui aux soins et à l'éducation au cours des premières années

Les responsables des politiques sont invités à reconnaître l'importance des premières années dans l'insertion des enfants sur une trajectoire de développement et de croissance et à accepter le rôle premier des familles dans ce processus. Ils sont invités à reconnaître le fait que les rendements sur les investissements dans les premières années sont plus élevés qu'à tout autre stade du cycle de vie et à continuer d'appuyer des programmes efficaces axés sur les premières années.

La question de savoir comment on doit investir dans les premières années demeure ouverte, mais une politique des premières années et, à vrai dire, la politique familiale en général, doit comporter de la souplesse concernant les choix. Bien que les premières années importent, elles doivent être complétées par des investissements constants tout au cours de la vie de l'enfant. Les responsables des politiques devraient proposer des mécanismes d'emploi qui donnent aux parents la flexibilité requise pour équilibrer travail et vie familiale. Les congés parentaux pour les nouveaux-nés établis dans le cadre du programme d'assurance-emploi sont un exemple important qui devrait servir de modèle. La naissance d'un enfant peut être une période difficile et une source de stress dans la vie familiale. C'est pourquoi offrir aux parents qui travaillent la possibilité de recevoir un soutien du revenu au cours de la période de congé d'une durée de presque un an s'est révélé un moyen important de réduire le stress lié au temps et d'accorder la priorité aux besoins des enfants.

3.2 Une assurance-emploi qui offre des congés parentaux sans égard à l'âge de l'enfant

Mais il se peut que les enfants exigent une très grande attention de ce genre toute leur vie durant et le programme d'assurance-emploi devrait comporter un régime plus général et plus souple de congés à tous les stades de la vie familiale. Les familles se heurtent de plus en plus à des risques démographiques afférents aux perturbations matrimoniales, à des maladies infantiles, à l'apparition d'une invalidité ou à d'autres événements non liés au marché. En offrant un flux généralisé de prestations au moyen de l'assurance-emploi pour pallier ces risques, on s'attaquerait au besoin toujours fluctuant d'équilibrer la participation au marché du travail et les responsabilités non liées au marché.

Cette structure de prestations devrait être aménagée de manière à comporter un revenu maximum assurable plus élevé, l'objectif étant d'offrir une couverture plus complète à la vaste tranche des travailleurs en milieu de carrière gagnant un revenu intermédiaire. Dans une certaine mesure, ce régime devrait également reposer sur des comptes personnalisés d'où les familles pourraient tirer des fonds selon l'ampleur de leur excédent. Les ménages à revenu relativement faible pourraient

avoir droit à ce qui s'apparente davantage à une subvention publique dans le cadre de ces comptes, mais toutes les familles auraient la souplesse d'utiliser leur excédent pour financer un congé du marché du travail selon leurs préférences temporelles ou autres. De fait, le programme d'assurance-emploi serait utilisé pour financer les congés de travail pour quelque raison que ce soit, ce qui permettrait aux familles non seulement de lisser leur revenu au cours des périodes de chômage (au sens traditionnel de ce mot), mais aussi de lisser le temps au cours de périodes d'intense responsabilité parentale.

Sources

Page 1

L'hypothèse selon laquelle les inégalités augmentent dans plusieurs pays riches, dont le Canada, est solidement étayée par des données que l'on trouve dans : OCDE (2011), *Divided We Stand : Why Inequality Keeps Rising*, Paris, Organisation de coopération et de développement économiques. J'offre de plus amples renseignements sur la situation particulière du Canada dans la section 3 de : Miles Corak (2013), « Public policies for equality and social mobility in Canada », Ottawa : Canada2020, <http://canada2020.ca/wp-content/uploads/2013/02/Canada-2020-Background-paper-Public-policies-for-equality-and-mobility-in-Canada.pdf>.

L'idée que les inégalités façonnent les possibilités est une conclusion découlant de la soi-disant « Courbe de Great Gatsby ». Cette expression a d'abord été utilisée par Alan Krueger dans un discours intitulé « The Rise and Consequences of Inequality », donné au Center for American Progress, à Washington D.C., le 21 janvier 2012. On la trouve aussi dans le Rapport économique du Président pour 2012 et elle est exposée dans la figure 1 de Corak (2013). Les données sont analysées dans : Miles Corak (2012), « How to Slide Down the Great Gatsby Curve », Washington D.C. : Center for American Progress, <http://www.americanprogress.org/issues/economy/report/2012/12/05/46851/how-to-slide-down-the-great-gatsby-curve/>. Ce document analyse en outre les causes sous-jacentes, notamment l'interaction des rôles de la famille, des marchés du travail et des politiques publiques dans la détermination du degré de mobilité entre générations et les écarts entre pays. Les données que l'on y trouve indiquent que le Canada possède un bon coefficient de mobilité entre générations.

Page 3

L'idée que les revenus à l'âge adulte sont moins élevés chez les adultes issus de familles dont le père a fait l'objet d'un licenciement permanent provient de : Philip Oreopoulos, Marianne Page et Ann Huff Stevens (2008), « The Intergenerational Effects of Worker Displacement », *Journal of Labor Economics*, vol. 26, n° 3, p. 455-500.

L'idée de transformer l'assurance-emploi en assurance salariale provient de : Miles Corak (2012), « The Unemployment Insurance We Want », Université d'Ottawa, étude non publiée et fondée sur les idées de Robert J. Lalonde (2007), « The Case for Wage Insurance », Council on Foreign Relations, CSR n° 30, septembre, 51 pages.

L'analyse des rentes, de la fiscalité des ressources naturelles, de l'étalement du revenu et certaines parties de l'analyse de la réforme fiscale portant sur l'imposition des successions et des gains en capital, ainsi que les compromis inhérents dans l'élaboration de la politique fiscale, sont informés par des analyses beaucoup plus approfondies que l'on trouve dans : OCDE (2011) et, pour le contexte canadien, dans : Robin Boadway (2011), « Rethinking Tax-Transfer Policy for 21st Century Canada », dans : Fred Gorbet et Andrew Sharpe (éd.), *New Directions for Intelligent Government in Canada : Papers in Honour of Ian Stewart*, Ottawa : Center for the Study of Living Standards, <http://www.csls.ca/festschrift/Boadway.pdf>.

On trouvera les fourchettes d'imposition sur le revenu et les taux marginaux d'imposition du gouvernement fédéral sur le site Web de l'Agence du revenu du Canada : <http://www.cra-arc.gc.ca/tx/ndvdl/fq/txrts-fr.html>; le seuil pour faire partie du top centile provient du tableau CANSIM 204-0001 de Statistique Canada.

Le fait que les personnes au sommet de l'échelle des revenus doivent leurs revenus plus élevés à un débordement des États-Unis est analysé dans : Michael R. Veall (2012), « Top Income shares in Canada : recent trends and policy implications », *Canadian Journal of Economics*, vol. 45, n° 4, p. 1247-1272.

Nicole B. Fortin, David A. Green, Thomas Lemieux, Kevin Milligan, W. Graig Riddell jugent qu'un taux marginal maximum de 50 % est raisonnable : voir (2012), « Canadian Inequality : Recent Development and Policy Options », *Canadian Public Policy* (à paraître). Il convient de signaler que Peter Diamond et Emmanuel Saez analysent de manière approfondie les taux d'imposition optimaux et suggèrent un taux aussi élevé que 70 % à 80 % dans : (2011), « The Case for a Progressive Tax : From Basic Research to Policy Recommendations », *Journal of Economic Perspectives*, vol. 25, n° 4, p. 165-190. Veall (2012) propose aussi une analyse approfondie de la production de revenu que l'on peut espérer de taux maxima et des hypothèses sur lesquelles ils reposent.

L'analyse de l'équité actuarielle et l'utilisation de comptes personnalisés dans le cadre du programme d'assurance-emploi provient de : Miles Corak (2012), « The Unemployment Insurance We Want », Université d'Ottawa, étude non publiée. Alice Nakamura (1996) analyse également cette idée dans : « Employment Insurance : A Framework for Real Reform », Toronto : CD Howe Institute.